FICHE TECHNIQUE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)
2023/2024

L'accueil périscolaire doit constituer une rupture par rapport à une journée de classe. Il n'a pas vocation à être une étude surveillée pour les leçons par exemple.
Les enfants qui le souhaitent pourront cependant le faire de façon autonome, dans un lieu calme.

A son arrivée, un goûter est fourni par la collectivité à votre enfant.

L'accueil périscolaire est ouvert durant les périodes scolaires :

POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE JULES VERNE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Le matin de 7h30 à 9h00	Le soir de 16h15 à 18h45
Ainsi que les mercredis	Le matin de 7h30 à 9h00	Le midi de 12h00 à 12h45

POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Le matin de 7h30 à 9h00	Le soir de 17h00 à 18h45
Ainsi que les mercredis scolarisés	Le matin de 7h30 à 9h00 **(jours d'école)**	Le midi de 12h00 à 12h45 **(jours d'école)**

La facturation s'effectue au ¼ heure, sachant que tout ¼ h commencé sera facturé.

Les réservations et les annulations doivent être effectuées via le Portail Familles avant 9h le jour-même.

Même si votre enfant est bien inscrit sur le Portail Familles, vous devrez impérativement signaler à l'enseignant la présence de votre enfant à l'accueil périscolaire du soir et du mercredi midi.